[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Mars 1933 — Paris-Ier — Treizième Année. — N° 3

TÉLÉPHONE Opéra 90-68

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)

Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE
LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1932

	Pages
Avant-propos	51
Le Commerce franco-suisse en 1932	53
Le Commerce extérieur de la Suisse en 1932	59
Le Commerce extérieur de la France en 1932	61

DEUXIÈME PARTIE
DOCUMENTATION GÉNÉRALE

	Pages
Le Congrès des Industries et Commerces d'Exportation	63
Chiffres, faits et nouvelles	65
Baromètre des affaires	67
Renseignements utiles à qui voyage	Couv.

AVANT-PROPOS

Au moment où ce numéro va être mis sous presse, mes collègues de la Commission des Douanes me demandent d'écrire quelques mots pour servir de préface au travail si documenté qu'a établi sur les relations économiques franco-suisses, notre dévoué et distingué secrétaire général.

Etant donné l'appui amical que m'apportent les membres de notre Commission et qui rend agréable une tâche qui serait, sans cela, particulièrement ardue, je ne saurais me soustraire à ce vœu. En y donnant suite, je tiens à exprimer tout d'abord à la Commission du Bulletin mon appréciation pour la façon parfaitement adéquate dont elle dirige l'édition de notre « Revue Economique Franco-Suisse », qui permet si opportunément de répandre les doctrines que notre Chambre de Commerce tâche de défendre.

Ces doctrines s'inspirent de la vieille formule du « laissez faire, laissez passer » des Physiocrates, dont l'abandon nous paraît être une des causes essentielles du chaos dans lequel se débat actuellement le monde entier. Chaque fois que des experts se réunissent en des congrès internationaux, ils préconisent le retour à la liberté; cependant, aux droits de douane existants sont venus s'ajouter des droits nouveaux, à des taux réduits se sont substitués des taux élevés — souvent prohibitifs, — puis s'est institué le régime du contingentement, sans parler des surtaxes de change ni des taxes à l'importation.

Autant de mesures, autant de barrières qui, venant se superposer les unes aux autres, créent entre les Etats de véritables murailles et présentent cet inconvénient tout particulier, que les pays à tendance libre-échangiste sont obligés, par mesure défensive, de garantir leur territoire en pratiquant à leur tour cette politique de fils de fer barbelés.

Le commerce franco-suisse se ressent vivement des conséquences de ces mesures de restriction. Toutefois, à l'encontre d'autres pays, la France et la Suisse maintiennent la libre circulation des capitaux, et les commerçants français et suisses sont parmi les seuls qui, aujourd'hui encore, payent à l'échéance. Cette circonstance devrait engager nos deux gouvernements à favoriser les échanges entre nos pays; or, comme l'indique l'étude qui va suivre, ces échanges sont, au contraire, en sérieuse régression.

L'examen des chiffres fournis indique qu'il a été acheté, l'an dernier, pour 330 francs fr. de produits français par tête d'habitant suisse; ce chiffre n'est, croyons-nous, dépassé par aucun autre client de la France. Les statistiques prouvent, d'autre part, que la France, de son côté, est devenue le meilleur client de la Suisse; cependant le Français, en moyenne, n'achète que pour 15 francs fr. de produits suisses. En valeur absolue aussi bien qu'en valeur relative, la balance commerciale est donc nettement favorable à la France.

Nos deux pays sont d'ailleurs unis par une amitié plusieurs fois séculaire. De plus, cent vingt-trois mille Suisses jouissent de la large et si bienveillante hospitalité de la France, alors que cinquante-sept mille Français vivent confortablement et trouvent du travail en Suisse, employés dans les mêmes conditions que les sujets nationaux. Il y a ainsi en Suisse « un » Français pour « 70 » Suisses, alors qu'en France, il y a « un » Suisse pour « 325 » Français.

Toutes ces considérations ne devraient-elles pas amener nos deux peuples à s'inspirer de leur commun idéal de démocratie pour rechercher une formule qui faciliterait entre eux les échanges et indiquerait à toutes les nations une voie à suivre pour débarrasser le monde des entraves qui l'accablent et le paralysent.

Pour terminer, je voudrais dire à tous nos membres que le secrétaire général de notre Chambre de Commerce est toujours à leur disposition pour les éclairer sur les actualités douanières franco-suisses et que notre Commission étudiera volontiers toutes les questions d'ordre général qui lui seront signalées.

L. Gustave BRANDT,
Président de la Commission des Douanes
de la Chambre de Commerce Suisse en France.

*